



Corneilla la Rivière le 18 Septembre 2009

Monsieur le Préfet des  
Pyrénées Orientales  
24 quai Sadi Carnot  
66951 . Perpignan

n°Waldec W662003515  
11, rue du Stade  
66550 Corneilla la Rivière

Objet : Recours gracieux arrêté préfectoral n° 2009153-18 portant création d'une zone de développement éolien . Communauté de communes Rivesaltais - Agly.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur par la présente de former entre vos mains un recours gracieux tendant à annuler l'arrêté préfectoral n° 2009153-18 notifiée le 02 Juin 2009 portant création d'une zone de développement éolien de la Communauté de Communes Rivesaltais-Agly .

Notre association, dont l'objet social est la défense et la mise en valeur du site emblématique de Força Réal, vient d'être informé par voie d'affichage municipal dans les communes concernées et limitrophes de la création de cette ZDE incluant une zone Montner / Estagel .

La délimitation de la partie concernant la commune de Montner ( carte 2/2 du contour de la ZDE) nous fait découvrir une ZDE qui englobe et déborde de la ligne de crête Nord du Massif, épargnant simplement et par obligation la chapelle inscrite en contournant simplement la Jasse del Roc .

Cette délimitation de la ZDE empiète sur les ZNIEFF type 1 et 2 de Força Réal, sur le territoire permanent du Hibou Grand Duc d'Europe, sur la station de la Jacinthe de Bonneval protégée au niveau national, sur celle du Jasonia Glutineux et d'autres plantes protégées.

D'autre part, cette partie de la ZDE est sur le territoire de chasse de l'aigle de Bonelli, et est surtout une des principales voies de déplacement migratoire prénuptiale.

L'avis de la commune de Corneilla la Rivière, sans équivoque, est tout à fait défavorable à cette délimitation, (réponse à la DRIRE du 13 Juin 2009) et n'a absolument pas été pris en compte.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Préfet, je vous demande donc l'annulation de cette décision. Si cette requête devait être rejetée, de manière explicite ou implicite, veuillez considérer cette demande comme le premier acte d'une procédure contentieuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération

Pour l'association FRACAS

Le Président

Marc Madine

*Pièces jointes :*

*Arrêté préfectoral n° 2009153-18*

*Délimitation carte relief Géoportail de la zde Montner / Estagel*

*Cartes extraits étude d'impact Força Réal EDF THT 2000*

*Avis commune de Corneilla implantation ZDE*